



COMMUNE D'ANGEOT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
JEUDI 20 OCTOBRE 2022

Membres en exercice : 9

Présents : 9

Votants : 9

✓ Par suite d'une convocation en date du 13 octobre 2022, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le jeudi 20 octobre 2022, à 20 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.

✓ Etaient présents : Gilles CORTINOVIS - Pauline DONNA - Anne DUPUIS - Thierry LOUVET - Bernadette MARTINATO - Stéphane NAEGEL - Michel NARDIN - Céline OPPENDINGER - Éric PERIAT.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Thierry LOUVET est désigné pour remplir cette fonction.

DÉLIBÉRATION N° 2022 - 36
DÉMISSION MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL ET REMPLACEMENT DANS LES
DIFFÉRENTES INSTANCES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la démission de François GIL dans sa fonction de conseiller municipal, en date du 11 octobre 2022 pour des raisons personnelles.

Le Conseil Municipal de la mairie d'Angeot sera donc à partir de cette date, composé de 9 membres.

Il faut donc désigner de nouveaux membres pour le remplacer dans les différentes instances.

Syndicat de la piscine (titulaire) : **Anne DUPUIS**

Territoire d'Energie 90 (suppléant) : **Michel NARDIN**

Commission d'appel d'offres (titulaire) : **Bernadette MARTINATO**

Comité travaux : **Gilles CORTINOVIS**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDENT** de remplacer François GIL dans les différentes instances, comme défini ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 21 octobre 2022, et de la publication le 21 octobre 2022.



Le Maire,
Michel NARDIN